

MAIRIE  
7, rue de la Barre David  
44520 LE GRAND AUVERNE  
Tél. 02.40.07.52.12  
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 16 juillet 2018

-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
-----

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix huit

Le 16 juillet à 19H

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 11 juillet 2018

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Guillaume GRIPPAY - Philippe RIGAUX - David MENARD formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSEE : Nathalie TROCHU.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12

Monsieur Anthony MICHEL a été désigné secrétaire de séance.

**1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2. RETRAIT DE L'ARRETE DE CREATION DE LA COMMUNE NOUVELLE « HERMINE EN MEE ».**

A l'issue des élections municipales partielles intégrales du 3 juin 2018, le conseil municipal de la Meilleraye de Bretagne a souhaité revenir sur le projet de la commune nouvelle d'Hermine-en-Mée.

Par délibération du 21 juin 2018, il s'est opposé à sa création et a demandé que l'arrêté préfectoral afférent soit retiré.

Dès lors, en l'absence de délibérations concordantes de la Meilleraye de Bretagne et du Grand Auverné, Madame la Préfète de la Loire Atlantique a procédé au retrait de l'arrêté de création de la commune nouvelle.

Le conseil municipal prend acte de l'arrêté de retrait du 03 juillet 2018.

**3. AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DU CROSSAIS (MOISDON LA RIVIERE, ERBRAY ET PETIT AUVERNE).**

Par courrier du 24 mai 2018 pour affichage, la commune a reçu un arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du jeudi 14 juin au lundi 16 juillet 2018, portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Moisdon la Rivière, Erbray et Petit Auverné, présentée par « IEL exploitation 52 ».

Conformément aux dispositions de l'article 6 de cet arrêté, le conseil municipal du Grand Auverné est appelé à émettre un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison répartis sur le territoire des communes de Moisdon la Rivière, Erbray et Petit Auverné dans le même axe et en continuité du Parc éolien des Coteaux situé en limite nord de la commune du Petit Auverné.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable par 11 voix pour, (M le maire n'a pas pris part au vote).**

#### **4. RAPPORTS D'ACTIVITES 2017 : SYNDICAT BASSIN VERSANT DU DON ET SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS COLLECTIFS.**

M le maire présente les rapports d'activités 2017 :

- du Syndicat Bassin Versant du Don,
- du SITC.

Les deux sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

#### **5. UTILISATION DE LA SALLE DU FOOTBALL : REGLEMENT, CONVENTION, TARIF**

Afin de mettre à disposition la salle attenante aux vestiaires de football dans les meilleures conditions,

M le Maire propose de modifier le règlement d'utilisation mis en place en décembre 2012 pour y apporter les modifications suivantes :

- la salle est réservée au club de football les dimanches de matchs,
- pour les autres dates, la location est réservée aux habitants de la commune,
- la salle ne peut en aucun cas être réservée par et pour des mineurs,
- une attestation d'assurance responsabilité civile spécifique à la location est à produire pour chaque occupation,
- la réservation est à effectuer en mairie et toujours conditionnée à la signature d'une convention, au dépôt de garantie de 150 € pour dommages éventuels, 50 € en cas de ménage insuffisant et à un versement qu'il est proposé de fixer à 40 € par location.
- les associations Alvernes disposant déjà de deux gratuits par an salle l'Asphodèle, peuvent également réserver la salle de foot gratuitement, sous réserve de la signature d'une convention et de remise des chèques de garantie.
- la salle et le matériel de nettoyage mis à disposition doivent être rendus en parfait état sous réserve de l'encaissement des chèques de garantie.

**Après avoir entendu ce qui précède, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ d'approuver règlement, convention et tarifs pour les mises à disposition de la salle du foot, tels que décrits ci-dessus et annexé à la présente délibération,

#### **6. RAPPORT « NOTES D'OPPORTUNITE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE ».**

Suite à la signature d'une convention avec le SYDELA pour l'accompagnement dans la solarisation du patrimoine public en date du 23 avril dernier, 3 bâtiments ont été proposés pour la réalisation de notes d'opportunité :

- La mairie,
- Le local des services techniques et
- L'espace artisanal des Ardoisières.

Ces notes d'opportunité permettent ensuite d'engager des études précises sur les bâtiments les plus opportuns à la production photovoltaïque.

Hors, la restitution qui a été faite à M le maire est la suivante :

Compte-tenu de la vétusté de certains toits (Espace Artisanal notamment), de la faible autoconsommation potentielle ou du coût élevé d'une installation en vente totale il apparaît que l'intérêt de telles installations est inexistant pour le bâtiment Espace Artisanal, très faible pour le local des services techniques et mitigé pour la mairie.

Le PV de restitution a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal, et il est convenu de conserver l'information pour éventuellement intégrer cet aspect lors d'une réhabilitation/mise aux normes de la mairie.

## **7. TOILETTES PUBLIQUES.**

M le maire rappelle que par délibération du :

- 19 février 2018 le devis EPRB de la Chapelle Glain a été retenu pour « fourniture et pose des sanitaires »,
- 26 mars 2018, le devis de Jérôme JARET de Casson a été retenu pour la réalisation des « menuiseries extérieures ».

Cependant le devis complémentaire pour « charpente et couverture » FA COUVERTURE s'élevant à 5 079 €, l'intérêt de dissocier les travaux, tel que prévu en février devient discutable.

Une demande complémentaire a donc été formulée auprès de la société SOLFAB construction modulaires de HERIC qui propose un modulaire de 9,85 m<sup>2</sup> pour 8 616 € TTC tout compris et une option en moins-value de 2 340 € TTC pour les sanitaires.

Considérant l'accord de Jérôme JARET pour annuler l'engagement signé par la mairie suite à la délibération 18 03 03 du 26 mars 2018, qui peut être rapportée,

Considérant la moins value proposée par SOLFAB, l'engagement pris avec EPRB et les délais d'interventions

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- ❖ De rapporter la délibération 18-03-03 en accord avec Jérôme JARET, pour annuler l'engagement pris pour réalisation de menuiseries extérieures.
- ❖ De retenir SOLFAB construction modulaires de Héric pour un modulaire de 9,85 m<sup>2</sup> pour 6 276 € TTC (8 616 € - 2 340 € pour les sanitaires en option moins-value).
- ❖ De donner mandat à M le maire pour la signature de tous les documents relatifs à ces travaux.

## **8. DERNIERES DECISIONS :**

- **Espace Artisanal Ardoisières :**
  - travaux de tranchée/pose gaine PTT par PECOT St Julien de V. payés 801,48€ TTC,
  - signature d'un devis ATELIER MODULO de 4 252,80 € TTC pour fourniture et pose d'une porte pour le local du milieu, (devis EMCG pour 4 282,19 € TTC rejeté).

- **Salle l'Asphodèle**, compte-tenu de l'essai concluant réalisé début juin, signature d'un devis AGYPRO Châteaubriant pour nettoyage du sol de juillet 2018 à juin 2019, à raison d'un passage par trimestre à 162 € TTC l'unité.
- **Division de parcelles (projet achat consorts Cruaut)**, signature d'un devis AIR & GEO de Châteaubriant pour 1 058,40€ TTC.
- **Enduits superficiels à la Censive** (estimatif 14 688€ TTC) : 5 entreprises sollicitées, 3 réponses dont une hors délais (SAUVAGER), proposition PIGEON 17 712 € TTC rejetée, proposition HERVE retenue pour 15 120 € TTC.
- **Travaux curage 9 km chemins** : proposition HERVE 47 775 € TTC rejetée, proposition PECOT retenue pour 38 955 € TTC,
- **Participation de la commune de Riailé** pour moitié du coût des travaux de curage soit 3 153,50 € pour sur le chemin St Bernard, sollicitée par courrier du 2 juillet 2018.
- **Assainissement collectif** : signature d'un devis VEOLIA pour fourniture et pose de 2 régulateurs de niveau pour les pompes de relevage.
- **Formation personnel** : signature d'un devis SARL NORD 44 de 925 € afin d'inscrire M Patrick BIHAN au Permis BE nécessaire à la conduite du camion NISSAN avec la remorque pour les travaux de tonte des espaces verts.
- **Archives** : les travaux d'archives confiés à M Quentin Christophe sont achevés depuis le 4 juillet dernier : M Quentin devrait proposer prochainement une conférence publique sur les archives communales du Grand Auverné : «ELEMENTS DE NOTRE HISTOIRE». Signature d'un devis « suivi d'archives », pour 360 € pour 2 journées d'interventions complémentaires en 2019.

## 9. AFFAIRES DIVERSES

- **Projets éoliens** : une permanence VSB s'est tenue en mairie vendredi dernier 13 juillet de 15 h à 19 h. Ce sont surtout les riverains qui se sont déplacés. Les informations concernant l'avancée du projet sont consultables sur le site <http://vsb-parc-eolien.wixsite.com/grand-auverne>.
- **Nouvel artisan au Grand Auverné** : M Kévin DAUDIN, carreleur.
- **Boite à lire** : la Communauté de Communes Châteaubriant Derval propose l'installation d'une boite à lire dans les communes qui le souhaitent. Le principe est de promouvoir la lecture en dehors des bibliothèques et permettre l'échange de livres entre les habitants qui feront ainsi vivre la boite à lire sur le principe « d'un livre pris, un livre remis ». L'installation de cette boite est envisagée à proximité de la salle 4 Grande Rue.